

**COMMUNE DE
MÉSANGER**

ANNÉE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE
MÉSANGER - MAIRIE
230 RUE DE LA VIEILLE COUR
44522 MÉSANGER
02 40 96 75 22 - comptaccas@mairiemesanger.fr



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2023

**DIAGNOSTIC
TERRITORIAL**

Réalisation : Pierre QUILLIOU, chargé de mission
Direction : Violette DEROUET, responsable CCAS

INTRODUCTION

Selon le dernier baromètre de l'UNCCAS paru en mars 2023, réalisé par l'Ifop en partenariat avec Accéo, 62% des personnes interrogées jugent que l'action sociale en France n'est pas satisfaisante. Lorsque 73% des répondants estiment que le service public est le mieux placé pour assurer la mise en œuvre de l'action sociale, avec la commune en tête des acteurs incarnant le mieux ce service public au quotidien.

En effet, au sein du millefeuille administratif français, la commune est la collectivité territoriale se situant au plus proche des habitantes et habitants, et de leurs besoins. A cet égard, elle dispose d'un outil majeur d'élaboration et de mise en œuvre de sa politique sociale : le centre communal d'action sociale (CCAS). Toutefois, avant de mettre en place cette politique au profit des habitantes et habitants, et en particulier des publics les plus vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les personnes en difficulté ou en grande précarité économique, financière et/ou sociale, il est primordial d'être capable de mesurer et de caractériser leurs besoins. Cette étape permet ainsi d'avoir une connaissance approfondie des besoins sociaux réels, actuels et futurs du territoire et de parvenir à une analyse précise de l'adéquation quantitative et qualitative de l'offre sociale actuelle.

La démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) s'inscrit dans cette logique d'observation et de détermination des réalités socio-démographiques d'un territoire et de sa population à un moment donné.

A ce titre, la production d'une analyse des besoins sociaux relève d'une obligation légale pour les centres communaux d'action sociale, précisée par l'article 1er du décret 2016-824 du 21 juin 2016 du Code de l'Action sociale et des Familles. Auparavant réalisée annuellement, l'ABS doit désormais être réalisée « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux » et doit faire « l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration ». Autrement dit, l'analyse des besoins sociaux doit être réalisée tous les 6 ans. De plus, la mise à jour des données d'une année sur l'autre ou la réalisation d'analyses complémentaires « peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget ». Le public concerné par cette ABS comprend « l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ».

A la suite de cette étude, des propositions d'orientations en matière d'organisation et d'adaptation de l'offre sociale pourront être formulées afin de mieux répondre aux besoins identifiés.

Par ailleurs, le contexte économique et social actuel entérine la nécessaire réalisation de cette analyse des besoins sociaux. En ce sens, la précarisation d'une partie de la population et l'augmentation du recours aux aides sociales notamment, conforte le poids des résultats des analyses qui vont être faites. Une réponse adaptée des pouvoirs publics à ces enjeux que soulèvent ces phénomènes sociaux est fondamentale. L'ABS doit donc être l'outil

de pilotage des politiques publiques locales dont les élus doivent impérativement se saisir.

Le présent rapport d'analyse des besoins sociaux expose une synthèse du diagnostic territorial réalisé sur la commune de Mésanger. En premier lieu, il s'agit du portrait socio-démographique de la commune qui comporte des données sur le contexte communal, le cadre de vie des habitantes et habitants, la situation de l'emploi et de l'insertion professionnelle, le parc de logement ainsi que sur le niveau d'accès aux droits et aux services. Puis, en second lieu, le rapport d'ABS détaille la réponse aux besoins préalablement identifiés par la proposition d'orientations ou d'actions à mettre en place pour pallier les manquements ou rectifier des dispositifs déjà en place.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
SOMMAIRE	5
L'ORGANISATION DU SUIVI DE L'ABS	6
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
LE COMITE DE PILOTAGE	6
L'EQUIPE TECHNIQUE	6
METHODOLOGIE ET RESSOURCES	7
PRECISIONS ET LIMITES	8
CHOIX DES THEMATIQUES	8
LE PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE MESANGER	9
LE CONTEXTE	9
1. LA DEMOGRAPHIE DE MESANGER	9
2. LES MENAGES MESANGEENS	11
3. LES REVENUS MESANGEENS	13
LE CADRE DE VIE DES MESANGEENS ET MESANGEENNES	16
1. L'EDUCATION : PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE	16
2. LES PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	19
3. LES MOBILITES	23
4. L'ACCES AUX LOISIRS, A LA CULTURE ET A LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE	25
5. SYNTHESE - CADRE DE VIE DES MESANGEENS ET MESANGEENNES	28
L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES MESANGEENS ET MESANGEENNES :	
ACTIFS, EMPLOIS ET FORMATIONS	30
SE LOGER A MESANGER	37
L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES	40
1. LA SANTE	40
2. LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	41
SYNTHESE GENERALE DE L'ABS	43

L'ORGANISATION DU SUIVI DE L'ABS

Plusieurs acteurs et instances gravitent autour de l'organisation du suivi de l'ABS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CCAS de Mésanger est l'organe décisionnel principal. Il a en charge la gestion du CCAS et la prise de décisions relatives à l'action sociale. Il se compose de six membres élus et six membres nommés par le Maire, qui appartiennent à des associations liées à la prévention, à l'animation et au développement social. Les élus municipaux sont :

- Mme Noëlle BICHON,
- Mme Anne-Marie HENRY,
- Mme Rosalie OUTIN,
- Mme Sandrine MARTINY,
- M. Philippe THIBAudeau,
- Mme Sandrine SUTEAU.

Les membres nommés par le Maire sont :

- M. Noël AUNEAU,
- M. Célestin CHARBONNIER,
- Mme Brigitte FILA,
- M. Fernand LEGRAS,
- Mme Annie-Flore POISSON,
- M. Henri SEBILEAU.

Par ailleurs, le conseil d'administration du CCAS de Mésanger a créé le comité de pilotage pour le suivi et la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux le 2 mars 2022.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est un groupe de travail plus restreint que le CA. Ses missions peuvent s'apparenter au suivi de l'ABS et à la formulation d'hypothèses de travail, d'études et d'orientations. En plus des membres de l'équipe technique, il comporte cinq membres de CCAS ou de la Commission Affaires Sociales :

- M. Noël AUNEAU
- Mme Brigitte FILA,
- Mme Anne-Marie HENRY,
- M. Jérôme LECERF,
- M. Fernand LEGRAS,

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Chargée de la réalisation de l'ABS, l'équipe technique est composée de Violette DEROUET, responsable du CCAS, avec l'appui de Pierre QUILLIOU, chargé de mission au sein du service administratif de la commune. Son rôle consiste à récolter les données socio-démographiques auprès des différents services et partenaires du CCAS, de les traiter afin d'alimenter ce rapport.

METHODOLOGIE ET RESSOURCES

La démarche d'ABS repose sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Cependant, pour l'ABS du CCAS de Mésanger, le premier temps de travail s'attache à l'analyse quantitative des données socio-démographiques du territoire. L'approche qualitative des données pourra s'effectuer dans un second temps. Cette approche permettra d'affiner l'analyse quantitative dont ce rapport fait l'objet.

Pour la récolte des données quantitatives, un outil a principalement été utilisé : BALISES-UNCCAS. Il s'agit d'un outil qui donne accès à un socle d'indicateurs statistiques, classés par thématiques et mobilisables dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux. Il permet de disposer des données-clés du territoire d'étude à différentes dates afin de suivre l'évolution des indicateurs statistiques depuis le millésime le plus ancien disponible jusqu'au plus récent.

Les données statistiques portent sur différentes échelles géographiques. Elles comprennent la commune de Mésanger, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), le département de la Loire-Atlantique et parfois, la région des Pays de la Loire. Ces données de quatre strates administratives différentes permettent ainsi de mettre en perspective de la situation de

Mésanger avec l'intercommunalité dont elle est membre, le département et la région dont elle fait partie.

Les données accessibles grâce à BALISES-UNCCAS proviennent de plusieurs sources telles que :

- Insee, Rp 1968 à 2019 ;
- Insee, FiLoSoFi 2012-2020 ;
- Insee, DGI 2001-2011 ;
- Insee, BPE 2021 ;
- Cnaf, 2021

Toutefois, l'unique mobilisation des données de cet outil BALISES-UNCCAS ne sont pas suffisantes pour réaliser une analyse des besoins sociaux complète et représentative des réalités territoriales. Il a été nécessaire de solliciter des données internes des services de la commune, des données de partenaires du territoire et d'autres données en libre accès.

Parmi les services de la commune, la Maison de l'Enfance - rassemblant les services Enfance et Petite Enfance de la commune - ainsi que la Résidence de l'Etoile - structure dépendant du CCAS - ont été sollicités afin d'obtenir des informations sur leurs utilisateurs.

De plus, plusieurs partenaires du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) ont transmis des données socio-démographiques concernant les publics résidant à Mésanger dont ils s'occupent. Des données sur la mobilité et les salariés ont été transmises par Erdre et Loire Initiatives (ELI) : association

d'insertion sociale et professionnelle œuvrant dans le bassin d'emploi du Pays d'Ançenis. Des données sur les jeunes accompagnés et suivis par la Mission Locale du Pays d'Ançenis (MLPA) ont été fournies dans le cadre de l'ABS. Pôle Emploi a également adressé des données issues de son observatoire régional de l'emploi. Des données des services de la COMPA ont également été fournies. A l'échelle départementale, des données sur les ménages accompagnés par le Conseil départemental de Loire-Atlantique ont été transmises. Enfin, des données sur la thématique de la mobilité solidaire ont été fournies par l'association « Pannecé Teillé Solidarité Transport ».

PRECISIONS ET LIMITES

Par ailleurs, certaines séries de données présentent des limites qu'il est essentiel de préciser.

Les données du recensement de population INSEE présentées dans cette ABS sont celles disponibles durant la phase de réalisation du rapport. Ce sont donc des données millésimées 2019. Avec le changement de méthodologie de recensement 2019, la période de comparaison entre les millésimes n'est plus d'un pas de temps de 5 ans. Compte-tenu du report de l'enquête 2021 sur 2022, l'Insee précise bien qu'à compter du recensement 2019 et jusqu'au recensement 2023, il est nécessaire d'avoir un pas de temps de 6 ans pour les comparaisons temporelles. Ainsi, les évolutions sont calculées sur la période 2013-2019 suivant les recommandations de l'INSEE.

Par ailleurs, pour calculer des évolutions sur un pas de temps plus important, il a été choisi de prendre 1990, 1999 ou 2008 comme année de comparaison. Le calcul d'évolution pour certaines données s'effectue donc sur la période 1990-2019 et 1999-2019. Toutefois, lorsque les données ces années ne sont pas disponibles ou peu pertinentes, il arrive que l'année 2008 soit alors prise comme base, voire l'année 2013 pour obtenir une évolution plus récente.

Ainsi, le choix a été fait de présenter des données issues de millésimes similaires ou sensiblement similaires pour la réalisation de cette ABS quel que soit la source utilisée, et ce, en fonction de la disponibilité des données. Les données pour la Caf de la Loire-Atlantique font également l'objet de cette attention. Par ailleurs, lorsque des données significatives plus récentes que 2019 étaient disponibles, elles ont été présentées dans ce rapport.

CHOIX DES THEMATIQUES

Pour cette ABS, les thématiques choisies permettent de dresser un portrait de la commune et de ses habitants le plus finement possible tel qu'un diagnostic territorial « classique » pourrait faire.

Le choix s'est porté sur un plan avec des thématiques transversales plutôt qu'un « plan à tiroirs » dans lequel chaque partie est traitée indépendamment l'une de l'autre.

LE PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE MESANGER

LE CONTEXTE

1. LA DEMOGRAPHIE DE MESANGER

POPULATION MUNICIPALE

- Commune adjacente au pôle central Ancenis-Saint-Géréon, il s'agit de la 6^{ème} commune la plus peuplée de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (derrière Vair-sur-Loire, Ligné, Vallons-de-l'Erdre, Loireauxence, Ancenis-Saint-Géréon), représentant ainsi 7% de la population totale de l'EPCI.

- 4 749 habitants en 2019 : une évolution de 2,7% en 6 ans, soit une augmentation de 126 habitants.

VARIATION DE LA POPULATION :

- S'explique par un solde naturel positif, représentatif d'un nombre de naissances supérieur au nombre de décès. Entre 2013 et 2019, le taux de variation de la population dû au solde naturel est de 5,8%, deux fois supérieur au taux intercommunal (2,6%) et départemental (2,4%).

- S'explique par un solde migratoire négatif, significatif d'une dynamique de population au sein de laquelle les personnes qui quittent la commune sont plus nombreuses que celles qui s'y installent. Le taux de variation dû à ce solde migratoire est de -3%.

- A l'inverse, la COMPA connaît un nombre de personnes qui s'installent largement supérieur à ceux qui la quittent, soit un taux de variation de la population dû au solde migratoire de 22,9%.

Entre 2013 et 2019, l'évolution de population de la commune de Mésanger est caractérisée par un taux de variation dû au solde naturel supérieur au taux de variation dû au solde migratoire. Ainsi, Mésanger présente une évolution globale de sa population qui est surtout due à sa démographie, mais qui est contrastée par les flux sortants.

STRUCTURE DE LA POPULATION

- Mésanger est un territoire plus jeune que la moyenne intercommunale et départementale :
 - Une part de jeunes (- de 25 ans) plus élevée, soit plus d'1/3^{ème} de la population communale : 34,7% (32,3% pour la COMPA et 31,3% pour la Loire-Atlantique).
 - Une part de seniors (60 ans et +) moins élevée, soit un peu moins d'1/5^{ème} de la population : 18,6% (23% pour la COMPA et 23,3% pour la Loire-Atlantique).

- ▶ **Les grandes tranches d'âge à Mésanger en 2019 :**
 - 40% de 0-29 ans (36% pour l'intercommunalité et 37% pour le département),
 - 41% de 30-59 ans (40% pour l'intercommunalité et 39% pour le département),
 - 18,6% de 60 ans et plus (23% pour l'intercommunalité et 24% pour le département).
- ▶ Les tranches d'âge les plus représentatives :
 - 24,6% de 0-14 ans,
 - 22,8% de 30-44 ans.
- ▶ **Evolutions notables entre 1990 et 2019 :**
 - Augmentation de 19% de l'effectif des moins de 25 ans, mais leur part a baissé dans la population totale.
 - Multiplication par 2,6 du nombre de seniors (60 ans et plus).
 - Multiplication par 2,5 des 75 ans et plus : 4,9% de la population communale.

LES ENJEUX

- ▶ Maintenir un cadre de vie qualitatif et attractif, dans le centre-bourg en particulier.
- ▶ Renforcer le lien social entre les habitants et favoriser les échanges intergénérationnels : Mésanger est une commune

jeune avec un part de personnes vieillissantes en augmentation.

- ▶ Anticiper et répondre aux besoins d'une part de la population qui est vieillissante : services, équipements et logements adaptés.
- ▶ Proposer une offre de services et d'équipements en adéquation avec les aspirations des jeunes générations.

2. LES MENAGES MESANGEEENS

EVOLUTION ET COMPOSITION DES MENAGES

- ▶ 5^{ème} commune du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis qui possède le plus de ménages (derrière Ligné, Vallons-de-l'Erdre, Loireauxence et Ancenis-Saint-Géréon).
- ▶ 1 814 ménages en 2019 : multiplication par pratiquement 2 du nombre de ménages en 30 ans, soit une augmentation de 891 ménages.

SUR LA PÉRIODE 1990-2019 :

- ▶ Multiplication par 3 des ménages composés d'une seule personne : 394 ménages. Aujourd'hui, ils représentent 21,8% des ménages mésangéens (28,1% pour l'intercommunalité et 37,2% pour le département) :
 - Dont 11,2% sont des ménages composés d'un homme seul,
 - Dont 10,6% sont composés d'une femme seule.
- ▶ Des ménages composés de couples avec enfants en hausse (+72%) mais une part dans l'ensemble des ménages qui baisse : 41,4% des ménages sont des ménages familiaux (couples) avec enfants.

- ▶ Les familles monoparentales augmentent plus rapidement que les couples avec enfant(s) :

- Les familles monoparentales ont augmenté de 93% (passant de 40 à 77 familles) contre 39% pour les couples avec enfants (passant de 540 à 749 familles).
- ▶ Division par près de 3 des familles nombreuses (3 enfants et plus) sur la commune : 9,4% de familles nombreuses (8,4% pour l'intercommunalité et 5,8% pour le département).

DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES : 2,63 personnes en moyenne par ménages en 2019 (contre 3,32 personnes en 1990)

- Desserment des ménages, décohabitation des générations, vieillissement à domicile, allongement des études, modification des schémas familiaux traditionnels (moins fréquence des familles nombreuses par exemple)

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

- ▶ Des employés (19,5%), des ouvriers (17,2%) et des professions intermédiaires (17,1%) bien représentés
 - Mais une proportion plus importante de retraités : ¼ de la population (25,4%).
- ▶ Augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures depuis 2008 : +55%

- Représentent 6,3% de la population de 15 ans ou plus (contre 11,0% pour le département).

- ▶ Parmi les ménages composés d'une seule personne, plus d'un quart sont âgés de 75 ans et plus (27%).

- ▶ Plus de la moitié des familles avec enfant(s) de la commune sont des familles avec deux enfants, soit 395 familles : 51%
 - Très peu de familles de 4 enfants ou plus (1,2%).

- ▶ Des familles monoparentales qui augmentent mais une part qui reste faible dans l'ensemble : 4,3% de familles monoparentales (6,6% sur la COMPA et 8,1% sur la Loire-Atlantique)
 - Dont 31 sont composées d'hommes seuls avec enfant(s),
 - Dont 46 sont composées de femmes seules avec enfant(s).

- ▶ 39,8% des ménages de la commune sont allocataires :

- Dont 8,5% sont composés d'une personne seule, soit 154 ménages.
- Dont 5,2% sont des familles monoparentales, soit 94 familles.
- Dont 1,5% sont des couples sans enfant, soit 27 familles.

- ▶ Près d'1/4 des ménages composés de couples avec enfant(s) sont allocataires, soit 447 familles :

- Dont plus de la moitié sont des couples avec deux enfants (60%), soit 268 familles.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La commune doit être vigilante aux changements qui touchent sa population. Elle doit être en mesure d'identifier le risque d'isolement des personnes vivant seules, en particulier pour les personnes âgées.

De la même manière, l'augmentation des familles monoparentales implique de proposer une offre de logements et une offre de garde adaptée. Les familles monoparentales peuvent être davantage exposées au risque de précarité économique et aux problématiques d'isolement (prévention de la précarité des enfants), en particulier quand les enfants vivent avec leur mère seule.

Par ailleurs, la modification des schémas familiaux traditionnels peut engendrer de nouveaux besoins et de nouvelles vulnérabilités pour les ménages. La collectivité doit alors être attentive à ces changements socio-démographiques.

3. LES REVENUS MESANGEENS

LES REVENUS DE LA POPULATION

- ▶ **46% des ménages mésangeens ne sont pas imposables** faute de revenus suffisants, soit 834 ménages.
- ▶ 104^{ème} commune de Loire-Atlantique où le revenu médian disponible est le plus élevé : 1 846 €/mois
 - Moyenne départementale : 1 909 €/mois.
- ▶ 4^{ème} commune de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis où le revenu médian disponible est le plus élevé (derrière Ligné, Oudon et Le Cellier)
 - Moyenne intercommunale : 1 811 €/mois.
- ▶ **L'écart des salaires reste le même depuis 2012** : le niveau de vie des 10% des personnes les plus riches est 2,2 fois supérieur à celui des 10% des personnes les plus modestes.
 - Écart des salaires sur l'intercommunalité : 2,4
 - Écart des salaires sur le département : 2,9

- ▶ Taux de pauvreté à 60% du revenu médian : 5% de la population communale (COMPA : 8,7% ; Loire-Atlantique : 10,1%).

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

LES BÉNÉFICIAIRES :

- 50,5% de la population est allocataire de prestations sociales, soit 2 398 habitants (52% pour la COMPA).
- 15,1% des ménages allocataires sont considérés comme « bas revenus », soit 109 ménages (20,5% pour la COMPA).
- 8,1% des allocataires dépendent à 50% ou plus des prestations Caf, soit 60 individus (13% pour la COMPA).
- 3,8% des allocataires dépendent à 100% des prestations Caf, soit 28 individus (6,9% pour la COMPA).
- 1,8% des ménages bénéficient du RSA, soit 32 ménages (2,9% pour la COMPA).
- 11,6% des ménages perçoivent la prime d'activité, soit 207 ménages (13,3% pour la COMPA).

LES INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS DES EDS

- ▶ 126 interventions recensées au profit de 41 ménages en 2021 sur la commune de Mésanger.

EDS : Espaces départementaux des solidarités qui regroupent différents services du Département agissant concrètement en faveur de l'enfance, des jeunes, de la famille et de tous les habitants et habitantes confrontés à des difficultés.

Le « profil-type » du ménage accompagné (lorsque l'information est renseignée) :

- Composé d'une personne seule : 35% des ménages accompagnés, soit 14 ménages.
- Bénéficiant d'une rémunération liée à l'activité professionnelle : 22% des ménages accompagnés, soit 9 ménages.
- Possédant le statut de locataire dans le privé : 25% des ménages accompagnés, soit 10 ménages.
 - Ces ménages font l'objet d'un accompagnement du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour le logement (FSL)
- Soit pour un motif administratif (40%), soit pour un motif lié au budget (22%).
 - Un ménage pouvant être accompagné pour plusieurs raisons.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : aide qui s'adresse à toute personne ou famille, locataire du parc social ou privé, qui rencontre des difficultés d'accès au logement en raison de ressources insuffisantes (inférieures au barème fixé par le Département). Cette aide peut prendre la forme de :

- Premier mois de loyer chargé au prorata du nombre de jours d'occupation,
- Dépôt de garantie,
- Frais d'agence à hauteur maximum d'un mois de loyer chargé.

LES ENJEUX

Avec un contexte économique et social accentuant la vulnérabilité des plus modestes, le nombre de ménages en dessous du seuil des 60% du niveau de vie médian risque d'augmenter. Ce mécanisme implique un accroissement des recours aux aides sociales. Tout l'enjeu pour les collectivités locales est alors de parvenir à identifier ces nouveaux ménages fragilisés afin de les accompagner au mieux et/ou de les orienter vers les interlocuteurs adéquats.

Par ailleurs, certains ménages éligibles aux prestations sociales et/ou aux aides du CCAS ne se déclarent pas. Il est donc plus difficile pour la structure communale de mettre pleinement en œuvre son rôle. Il est donc nécessaire que la commune soit vigilante

à l'accès aux droits et aux services pour les populations les plus défavorisées.

Ainsi, l'identification du non-recours aux prestations sociales devient un enjeu majeur pour la collectivité.

LE CADRE DE VIE DES MESANGEENS ET MESANGEEENNES

1. L'EDUCATION : PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

PETITE ENFANCE

- ▶ En 6 ans, baisse de 27% du nombre d'enfants de moins de 3 ans : 201 individus en 2019 (4,2% de la population).

- ▶ **Les parents :**
 - 53,3% des familles sont des couples avec enfants, soit 749 familles.
 - 5,5% des familles sont des familles monoparentales, soit 77 familles
 - dont 2,2% sont des hommes seuls (31),
 - dont 3,3% sont des femmes seules (46).
 - 5,2% de familles monoparentales allocataires :
 - soit 41 familles monoparentales avec 1 enfant,
 - soit 40 familles monoparentales avec 2 enfants,
 - soit 13 familles monoparentales avec 3 enfants.

- ▶ **L'activité des parents ayant des enfants de moins de 3 ans :**
 - 3% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale sans actif occupé, soit 5 enfants.

- 97% des enfants de moins de 3 ans vivent dans un couple parental, soit 170 enfants.
 - Dont 71% vivent dans un couple parental où les deux parents sont actifs, soit 125 enfants,
 - Dont 26% vivent dans un couple parental où seul l'un des deux conjoints est actif, soit 45 enfants.

LES MODES DE GARDES

- ▶ Capacité théorique d'accueil du jeune enfant (moins de 3 ans) : 91,6% en 2019 (78,6% pour la COMPA)

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé par les modes d'accueil "formels" tels qu'un(e) assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, un(e) salarié(e) à domicile, un accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) ou une école maternelle.

- ▶ 193 places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans avec (2023) :
 - 30 places collectives, soit 14,7% de capacité d'accueil collectif en EAJE (Multi-Accueil « Pas à Pas »).

- 47 assistantes maternelles (sur 63 déclarées) pour 155 places agréées, soit 76% de capacité d'accueil individuel.
- 8 places dans d'autres modes d'accueil formels (garde à domicile, préscolarisation).

- ▶ 7 assistants familiaux pour 11 places agréées sur le territoire communal en 2019.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Plus de la moitié des familles de la commune sont des familles avec enfants. Cette structuration de la population implique certains besoins en services et équipements, notamment en matière d'équipements scolaires, de loisirs et de garde d'enfants. La commune doit donc être en mesure de formuler une réponse adaptée à ces besoins.

La commune doit également être vigilante concernant l'accueil de familles aux profils fragiles, notamment les familles monoparentales. Il est primordial de tenir informer les familles, notamment les nouvelles arrivantes sur leurs droits et les aides financières pour les modes de garde dont elles peuvent bénéficier.

Le Relais Parents Enfants (RPE) de la commune incarne le mieux ce rôle d'accompagnement des familles. Il est un lieu d'information, d'aide, d'échanges et de conseils pour les parents et futurs parents.

Il peut également permettre d'identifier les familles aux profils vulnérables afin de les réorienter vers les interlocuteurs appropriés. De plus, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un complément du RPE en tant que lieu de soutien à la parentalité.

ENFANCE

- ▶ Infrastructures :
 - 2 groupes scolaires avec cantine partagée :
 - 1 public (maternelle et élémentaire) comprenant 9 classes.
 - 1 privé (maternelle et élémentaire) comprenant 12 classes.
 - Un accueil de loisirs et périscolaire.
 - Un foyer des jeunes.
- ▶ Très fort taux de scolarisation des 6-17 ans : 98,8% (97,9% pour la COMPA)
 - Seuls 12 enfants ne sont pas scolarisés.
- ▶ Entre 2015 et 2021, les effectifs du premier degré ont reculé de 18% : 651 à 533 élèves.
- ▶ 641 enfants de 3 à 10 ans : 13,5% de la population totale
- ▶ En 6 ans :

- Baisse de 24% du nombre d'enfants de 3 à 5 ans : 212 individus en 2019 (4,5% de la population).
 - Stabilité du nombre d'enfants de 6 à 10 ans : 429 individus en 2019 (9% de la population totale)
- ▶ **Accompagnement et suivi de l'enfant :**
 - 41 enfants accompagnés par le service de protection maternelle et infantile (PMI).
 - 19 enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfant (ASE).

JEUNESSE

- 808 jeunes de 11 à 24 ans : 17% de la population totale
 - La part des 11-17 ans est la plus importante : 11,6% de la population totale (550 individus)
- En 6 ans :
 - Augmentation de 32% du nombre de jeunes de 11 à 17 ans.
 - Stabilité du nombre de jeunes de 18 à 24 ans : 258 (5,4% de la population totale).

LES ENJEUX

Durant son développement, la commune a mis l'accent sur l'offre de services et d'équipements destinés à ce jeune public : aménagement d'aires de jeux au plan d'eau du pont Cornouaille, rénovation du complexe sportif et du terrain de football, projet

d'équipements sportifs de proximité (pump-track, table de tennis, terrain de beach-volley), offre culturelle adaptée (saison culturelle).

La présence du foyer des jeunes joue également un rôle essentiel dans l'animation et dans l'accompagnement de l'épanouissement de ce public :

- propositions d'activités de loisirs, culturelles, éducatives et sociales ;
- soutien et accompagnement aux projets d'initiative jeune ;
- lieu d'accueil, d'écoute, d'échange et de solidarité

Proposer des équipements et services dédiés à un public jeune et adolescent, c'est également offrir un cadre de vie de qualité et attractif pour les ménages avec enfant(s) existants et futurs.

D'une part, il s'agit d'attirer des familles qui vont s'installer sur un territoire dynamique en proposant des services et équipements de qualité et diversifiés.

D'autre part, il est question de maintenir les ménages déjà présents sur le territoire en offrant des services et équipements en adéquation avec l'évolution de leurs besoins et attentes.

La commune doit donc être en mesure de renouveler son offre de services et d'équipements pour les enfants et les jeunes de son territoire. Cela passe par l'aménagement d'équipements innovants en adéquation avec le public visé et la proposition d'une offre de loisirs et culturelle variée et adaptée. De plus, l'enjeu réside également dans le maintien d'une offre de services et d'équipements de qualité prenant en compte les évolutions du territoire.

2. LES PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LES PERSONNES AGEES

- ▶ Les 60 ans et plus : 18,6% de la population, soit 885 individus.
- ▶ Les 75 ans et plus : 4,9% de la population, soit 235 individus.
 - Une part de seniors exposés au risque de dépendance plus faible que la moyenne intercommunale et départementale : 8,2% pour la COMPA et 8,4% pour la Loire-Atlantique.
- ▶ Évolution annuelle moyenne entre 2008-2019 : + 4,1%
 - + 4,6% pour les 60-74 ans.
 - + 3,0% pour les 75 ans et plus.

PARMI LA POPULATION DES 60 ANS ET PLUS :

- 73,5% de 60-74 ans, soit 651 individus.
- 26,5% de 75 ans et plus, soit 235 individus.
- ▶ Augmentation entre 1999 et 2019 : + 91%
 - 60-74 ans : multiplication par plus de 2
 - 75 ans et plus : + 65%

▶ Sur la période 2013-2019 :

- Augmentation de 21% des 60-74 ans,
- Augmentation de 31% des 75 ans et plus.
- ▶ Les femmes vivent plus âgées que les hommes : 6,2% contre 3,7% pour les hommes.
- ▶ Près d'un quart des 60 ans et plus vivent seuls (24%) : 214 individus
 - La moitié d'entre eux sont âgés de 75 ans et plus.
- ▶ La majorité des 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement (85%) : 353 ménages.
- ▶ Près de la moitié (47%) des 65 ans et plus vivent dans un grand logement (5 pièces ou plus).

LES RETRAITES ET LES BENEFICIAIRES

- ▶ Plus de la moitié (50,7%) des seniors (55-64 ans) sont actifs : 267 individus.
- ▶ 915 retraités en 2019 : augmentation de 52% entre 2008 et 2019

- ▶ 34 bénéficiaires de l'APA à domicile.

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement. Versée par le Conseil départemental, l'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie.

RESIDENCE SENIORS : LA RESIDENCE L'ETOILE

- ▶ Résidence autonomie (foyer logement) de 17 logements pour personnes âgées autonomes. Cette résidence n'est pas médicalisée.
- ▶ Sur la période 2017-2022 :
 - 50 demandes reçues
 - 12 entrées enregistrées : 24% des demandes
 - 11 refus attribués : 22% des demandes
- ▶ « Profil-type » du demandeur (2017-2022) :
 - Personne âgée de 81-85 ans (42%)
 - Originaire de Mésanger (44%) / Autre commune du canton d'Ancenis (38%)

- ▶ 19 résidents y vivent actuellement.
- ▶ « Profil-type » du résident :
 - Âge médian d'entrée : 78 ans (37%)
 - Originaire de Mésanger (47%)

NIVEAU DE VIE DES PERSONNES AGEES

- ▶ En moyenne, les personnes de 50-59 vivant seules sur la commune sont :
 - Moins aisées que celles vivant en couple sur la commune : 2 009€/mois contre 3 014€/mois
 - Plus aisées que la médiane intercommunale (1 938 €/mois) et plus précaires que la médiane départementale (2 045€/mois)
- ▶ En moyenne, les personnes de 60-74 ans vivant seules sur la commune sont :
 - Plus précaires que les 50-59 ans vivant seules et que les 60-74 ans vivant en couple sur la commune : 1 890€/mois contre 2 835€/mois
 - Très légèrement plus aisées que la médiane intercommunale (1 886€/mois) et plus précaires que la médiane départementale (2 034€/mois)

- ▶ En moyenne, les personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules sur la commune sont :
 - Plus précaires que les 50-59 ans et que les 60-74 ans vivant seuls sur la commune : 1 646€/mois
 - Plus précaires que les 75 ans et plus vivant en couple sur la commune (2 468€/mois)
 - Légèrement plus aisées que la médiane intercommunale (1 622€/mois) et plus précaires que la médiane départementale (1 866€/mois)

LES DIFFICULTES DES PERSONNES AGEES

- ▶ **Isolement social** : absence de lien social avec le cercle amical et le voisinage, voire avec le cercle familial. Dans certains cas, la seule interaction sociale est la visite de l'infirmière et/ou de l'aide à domicile.
- ▶ **Mobilité** : difficulté de se déplacer qui limite, voire freine, l'accès aux droits et services, aux soins et à la vie sociale. De plus, la pratique de la conduite automobile peut devenir délicate avec l'âge, réduisant ainsi les possibilités de se déplacer.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AAH : +55% entre 2010 et 2020.
- ▶ 2020 : 31 bénéficiaires de l'AAH

- 1,7% des ménages
- ▶ 2012-2013 : plus forte évolution, soit +21% en 1 an.

Allocation Adultes Handicapés (AAH) est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

LES PROPOSITIONS DU COMITE DE PILOTAGE

- ▶ Mise en place d'actions avec les personnes âgées pour rompre l'isolement social, en incluant le Conseil Municipal des Jeunes et/ou les foyer des jeunes.
- ▶ Mise en place d'un réseau d'entraide destiné aux personnes âgées en lien avec les jeunes de la commune : avec système basé sur l'engagement du jeune en échange d'un financement (code de la route, permis par exemple).
- ▶ Soutien aux personnes qui ne peuvent plus faire leurs courses.

2020 : 31 bénéficiaires de l'AAH

- ▶ Organisation d'événements en lien avec la résidence de l'Etoile et l'Amicale des retraités.
- ▶ Recensement des personnes âgées isolées qui pourraient être intéressées par des actions permettant de « rompre l'isolement social », par exemple.

LES ENJEUX

Au regard de la structure actuelle de la population de Mésanger, la population âgée va poursuivre son accroissement dans les années qui suivent. Les besoins de cette population vont donc être plus nombreux, mais également plus diversifiés. Sur le territoire communal, le vieillissement attendu est important (plus que sur l'intercommunalité et le département). La commune doit donc avoir la capacité de répondre à ces besoins, en proposant une offre de logements adaptée, assortie de services et équipements dédiés.

Le maintien à domicile va également devenir un enjeu majeur pour les collectivités. Les personnes restent de plus en plus tardivement à domicile, impliquant un accompagnement à domicile. Des services vont donc devoir être adaptés et/ou renforcés pour permettre à ces personnes de rester vivre à leur domicile.

L'enjeu du maintien et/ou du renforcement du lien social des personnes âgées avec le reste de la population sur le territoire est primordial. Des actions menées par la municipalité et/ou les CCAS sont à engager.

22

La population croissante de personnes âgées a lancé la réflexion concernant l'agrandissement de la résidence de l'Etoile ou de la construction de logements type habitat inclusif/intergénérationnels à proximité. Le projet de réaménagement de la place du Lavoir pourrait intégrer cette réflexion.

Habitat inclusif : habitat destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées, l'habitat inclusif (aussi appelé habitat accompagné, partagé et inséré - API) est une forme de logements, groupés ou partagés, qui combine en un même lieu des espaces de vie privés individuels et des espaces de vie communs, dans un environnement adapté et sécurisé. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

3. LES MOBILITES

LES TRANSPORTS EN COMMUN

- ▶ Une ligne transport en commun du réseau régional ALÉOP dessert la commune : Ligne 346 « Vallons de l'Erdre - Nantes »
 - 3 arrêts sur le territoire ;
- ▶ Un arrêt de transport à la demande (TAD) au niveau de la résidence de l'Etoile.
- ▶ Une aire de co-voiturage sur le parking de l'école Saint-Joseph (rue des Chevaliers de Malte).

LES MOBILITES ACTIVES

- ▶ Aménagements cyclables existants : 4,7 km
 - Nord du bourg à La Coindière en site propre (RD25)
 - Nord-est du bourg au Plessis en site propre (RD21)
 - Rue de la Bellangerie en voie partagée : 700 mètres
- ▶ Aménagement cyclable en projet :
 - Une liaison douce qui relie la rue de la Bellangerie (bourg) aux Étourneaux (RD14) : 4,3 km, dont 3,47km en site propre.

LA MOBILITE DES MENAGES

- ▶ Motorisation croissante des ménages : + 18% entre 2008 et 2019
 - 1 738 ménages possèdent au moins une voiture : 96% d'entre eux (85,7% pour le département).
- ▶ Les moyens de locomotion pour se rendre au travail
 - 87,7% des ménages utilisent la voiture (74,3% pour le département)
 - 5,2% ne se déplacent pas pour se rendre au travail (4,1% pour le département)
 - 0,7% utilisent un vélo (4% pour le département)
 - 3,4% utilisent les transports en commun (11% pour le département)

LA MOBILITE SOLIDAIRE

- Erdre et Loire Initiatives (ELI) est une Structure d'Insertion par l'Activité Économique qui œuvre en faveur des personnes éloignées de l'emploi. L'un de ses dispositifs dédiés est le pôle mobilité. Il permet aux bénéficiaires d'accéder à des moyens de locomotion à des tarifs solidaires pour se rendre au travail ou en formation par exemple.
- ▶ 9 habitants de Mésanger sont bénéficiaires du réseau mobilité d'ELI :
 - 6 sont âgés de 25 ans et moins,
 - 3 sont âgés de 40 ans et plus.

- ▶ La majorité d'entre eux (67%) utilisent un scooter : 6
 - Les autres utilisent d'autres moyens de transport : voiture (1), voiturette (1), VAE (1).
- ▶ Plus de la moitié d'entre eux (56%) se rendent au travail grâce au service mobilité.
 - Les autres motifs sont liés à la formation.

L'association « Pannecé Teillé Solidarité Transport », à laquelle Mésanger est rattachée, est fondée sur le bénévolat, l'échange et la solidarité. Elle contribue à lutter contre l'isolement des personnes. L'association de transport solidaire à la demande permet donc aux personnes isolées de se déplacer pour les nécessités de la vie courante, créer des liens entre les personnes valides et les personnes à mobilité réduite. 12 chauffeurs bénévoles participent au bon fonctionnement du service. Le CCAS participe financièrement au paiement d'une partie de la prestation pour ses bénéficiaires.

- ▶ 105 habitants sont bénéficiaires.
- ▶ Plus de la moitié (52%) des missions sont d'ordres médicales : 200 missions effectuées.
 - 28% sont dédiées aux courses : 109 missions.
 - 19% sont d'ordre sociales : 74 missions.
- ▶ La plupart des trajets effectués vers Ancenis-Saint-Géréon (48%) : 167
 - 123 trajets sur la commune (35%),

- 61 trajets pour Nantes et Saint-Herblain (17%).

LES ENJEUX

Politique communale volontariste de développement des mobilités douces sur son territoire en lien avec les ambitions intercommunales et départementales. L'enjeu réside donc dans la mise en valeur de la future liaison douce qui va relier le bourg au hameau des Etourneaux le long de la RD14. L'utilisation de cet aménagement doit donc être maximisée.

Dans un contexte de transition écologique et énergétique, le développement des modes de transports moins polluants voire décarbonés est un enjeu majeur pour les collectivités. Cela passe par la promotion de moyens de transport tels que le vélo, les transports en commun, la marche, le covoiturage ou encore l'intermodalité (l'utilisation de plusieurs moyens de transport au cours d'un même déplacement) pour les trajets courts ou les trajets du quotidien.

L'accès à la mobilité pour les personnes isolées ou ayant des fragilités socio-économiques est également un enjeu pour les collectivités. Quelques associations y répondent. Le rôle de la commune, et plus particulièrement du CCAS est d'apporter une aide à l'identification de ces personnes pour les rapprocher des interlocuteurs appropriés.

4. L'ACCES AUX LOISIRS, A LA CULTURE ET A LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

LA CULTURE

- ▶ **Infrastructures et structures :**
 - Complexe du Phénix : salle de théâtre de 250 places assises sur gradins avec matériel de sonorisation et d'éclairage. La saison culturelle communale exploite cette salle tout au long de l'année. Également la possibilité de louer la salle.
 - Bibliothèque « Les Milles et une pages » : membre du réseau des 27 bibliothèques « BiblioFil » du Pays d'Anccenis, coordonné par la COMPA.
 - Deux associations culturelles :
 - Amis de la scène (théâtre),
 - Arpège (école de musique) : 340 adhérents dont 29 sont de Mésanger (8,5%).
 - Animations et manifestations culturelles et festives au plan d'eau du pont Cornouaille en saison estivale.

▶ **Saison culturelle :** proposition tout au long de l'année de spectacles, concerts et performances artistiques au complexe du Phénix, dans la salle du Clair-Obscur.

- Saison 2021-2022 : **43,9% de spectateurs de Mésanger**
 - 426 spectateurs sur 7 représentations dont 5 musicales.

- Saison 2022-2023 : **32,5% de spectateurs de Mésanger**
 - 582 spectateurs sur 7 représentations dont 3 dédiés à la chanson française et 1 spectacle d'humour

- ▶ **Politique du CCAS en faveur de l'accès à la culture, aux loisirs et au lien social :** 2 dispositifs mis en place
 - Tarif réduit pour la saison culturelle.
 - Transmission des informations pour le dispositif Passâges via le transport solidaire.

Dispositif Passâges : sorties culturelles avec Culture du Cœur réservé aux personnes âgées isolées. Il s'agit d'une action caritative visant à fédérer un réseau d'acteurs et de citoyens engagés dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées, autour du partage d'expériences culturelles et de loisirs. Elle se déploie sur la communauté de communes du Pays d'Anccenis et se développe autour de 3 champs d'actions :

- L'accès à la mobilité, grâce à l'appui des associations locales d'accompagnement solidaire.
- La mise en place d'activités culturelles accessibles et gratuites, à l'intention des bénévoles et des personnes accompagnées.
- La médiation culturelle, qui se situe au cœur du dispositif.

LA VIE ASSOCIATIVE

- ▶ **Associations** : 40 recensées en 2022, soit une baisse de 27% depuis 2014.
- ▶ **Adhérents / Licenciés** (pour 17 associations sur 40 ayant renseignées des informations) : 2 130 dont 985 personnes résident à Mésanger, soit 46,2% d'entre eux.
- ▶ **Les associations représentatives de la commune de Mésanger** :
 - Les associations sportives : 19 (48%).
 - Les associations culturelles et de loisirs : 7 (18%).
 - Les associations sociales et de solidarité : 5 (13%).
- ▶ **Maison des associations** : récemment aménagée, ce pôle associatif est composé de 5 salles et d'un bureau partagé mis à disposition des associations signataires de conventions d'utilisation avec la mairie.

LA VIE CITOYENNE

- ▶ **Conseil Municipal des Jeunes** : composé de 8 adolescents pour une durée de 2 ans. Les jeunes membres sont soutenus par le Maire, l'adjoint à l'enfance, un animateur, ainsi que par 2 conseillers municipaux. Le CMJ se réunit au moins une fois par vacances scolaires, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie.

- Le dernier projet en date émis par le CMJ est l'aménagement d'un pump-track au plan d'eau du pont Cornouaille. Le projet devrait voir le jour dans la première moitié de l'année 2024.
- ▶ **Des rencontres habitantes réalisées dans le bourg et dans trois grands hameaux de la commune** (La Coindière, La Mondaire et les Étourneaux) durant les mois de mai et juin 2023 : les élus viennent échanger au plus près des Mésangéens et Mésangéennes. Ces temps de rencontre et de discussion favorisent l'engagement et la participation citoyenne.
 - A ce titre, dans le cadre du réaménagement du cœur de bourg, une balade habitante est organisée le 31 mai 2023. Les Mésangéens et Mésangéennes sont invitées à participer à la réflexion autour de ce projet majeur.

LES ENJEUX

- ▶ Pérenniser les dispositifs d'aide du CCAS pour l'accès à la culture, aux loisirs et au lien social permettant ainsi à des publics plus fragiles économiquement et/ou socialement de participer à la vie culturelle de la commune.
- ▶ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes et tous.

- ▶ Conforter l'engagement et la participation citoyenne des Mésangéens et Mésangéennes, notamment dans le processus de développement de la commune.
- ▶ L'engagement citoyen s'effectue dès le plus jeune âge. Il est donc primordial d'initier les jeunes à la citoyenneté en les impliquant directement dans la vie de leur commune. Le CMJ, dispositif permettant cela, est donc un outil à promouvoir et à pérenniser.

5. SYNTHÈSE - CADRE DE VIE DES MESANGEENS ET MESANGEENNES

LES DIFFÉRENTS CONSTATS

- ▶ **Petite enfance et enfance :**
 - Une proportion non négligeable de familles avec enfants sur la commune avec des besoins spécifiques en matière d'équipements et de services notamment.
 - Des familles aux profils fragiles, notamment les familles monoparentales, qu'il est nécessaire d'accompagner.
- ▶ **Personnes âgées :**
 - Une population qui va croître ces prochaines années, diversifiant ainsi les besoins de la population communale.
 - Un isolement social et une mobilité réduite qu'il faut pallier.
 - Une résidence seniors sollicitée qui fonctionne bien.
- ▶ **Mobilités :**
 - Un développement des aménagements dédiés à la mobilité active sur le territoire communal.

- Des associations qui jouent un rôle essentiel dans l'accès à la mobilité des personnes isolées, notamment âgées et celles à mobilité réduite.

- ▶ **L'accès aux loisirs, à la culture et à la vie associative et citoyenne :**
 - Un Conseil Municipal des Jeunes actif.
 - Un soutien du CCAS dans l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes et tous.

LES ENJEUX

- ▶ **Proposer des services et équipements adaptés aux besoins des familles avec enfants, notamment en matière d'équipements scolaires, de loisirs et de garde d'enfants.**
 - Notamment les familles aux profils fragiles, notamment les familles monoparentales qu'il est nécessaire d'accompagner.
- ▶ **Favoriser la cohésion sociale pour éviter l'isolement social**
 - Réalisation de projets transversaux entre les services.
 - Organisation d'événements intergénérationnels.
 - Maintien des actions de rencontre et des temps d'échange entre et avec les habitantes et habitants pour dynamiser le territoire.

► **Lutter contre les exclusions**

- Proposer des actions et des animations en faveur de toutes et tous.
- Pérenniser les dispositifs d'aide d'accès à la culture et aux loisirs pour les publics les plus fragiles, notamment les aides du CCAS.

L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES MESANGEENS ET MESANGEENNES : ACTIFS, EMPLOIS ET FORMATIONS

SCOLARISATION ET NIVEAU DE FORMATION

- ▶ **Taux de scolarisation**
 - 2 à 17 ans : 93,1%,
 - 6 à 17 ans : 98,8%,
 - 18 à 24 ans : 37,8% (55% pour le département).
- ▶ **Les plus scolarisées** : + de filles chez les 2-5 ans et 11-14 ans (40,3% contre 35,6% chez les 18-24 ans)
 - 6-10 ans : 98,6%
 - 11-14 ans : 98,8%
 - 15-17 ans : 99,1%
 - Seuls 12 enfants de 6-17 ans ne sont pas scolarisés (1,2%)

▶ Niveau de formation

- Sans aucune qualification : + 22% entre 2008 et 2019 (59,1% de femmes)
- Diplômes les plus représentatifs sur le territoire (et selon les sexes) :
 - CAP, BEP : 36,4% (+ d'hommes : 57,6%)
 - Bac ou brevet professionnel : 16,4% (+ d'hommes : 51,3%)
 - Bac +2 : 11,5% (+ de femmes : 51,2%)

- Plus de femmes ayant un Bac +3 ou +4 (ensemble à 6%)
- Plus de femmes ayant un Bac +5 (ensemble à 4,6%)

LES PERSONNES PEU OU NON DIPLOMEES

- ▶ 24% des 15 ans et plus non scolarisés ont un bas niveau de diplôme, soit 777 individus
 - 25,5% pour l'interco et 20,8% pour le département.
- ▶ 5% des 15-29 ans non scolarisés ont un bas niveau de formation, soit 12 personnes : diminution de 62% entre 2008 et 2019
 - 12,2% des 15-29 ans pour le département.

Un bas niveau de formation correspond à un niveau cep, bepc, brevet des collèges ou aucun diplôme.

LA POPULATION ACTIVE

- ▶ Évolution annuelle moyenne des 15-64 ans entre 2008 et 2019 de 0,6% (Évolution de la population de 1,2%).

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

- ▶ Évolution annuelle moyenne des actifs de 0,7%.
- ▶ En 2019, 2 351 actifs soit 49,5% de la population totale (47,8% pour le département) : +2% entre 2013 et 2019
 - 15-64 ans : 79,6% actifs (dont 73,5% d'actifs occupés)
- ▶ 6% de chômeurs.
- ▶ 7,1% de retraités (dont + d'hommes).
- ▶ Population active par âge :
 - 15-24 ans : 44,4%,
 - 25-54 ans : 96%,
 - 55-64 ans : 50,7%.
- ▶ Population active par sexe chez les 15-64 ans
 - 77,4% de femmes,
 - 81,6% d'hommes.
- ▶ Comparaison avec la part de retraités : 25,4% de la population de 15 ans ou plus (26,1% pour le département). 2013-2019 :
 - Évolution annuelle moyenne de 4,8% (1,3% pour le département)
 - 1 retraité pour 2,6 actifs (ce rapport diminue : 1 pour 3,3 en 2013)
- ▶ Nombre de chômeurs : +38% en 11 ans, soit 178 individus en 2019 (+ de femmes).

- ▶ Autres inactifs : +25% en 11 ans, soit 188 individus en 2019
 - 4,8% des 15-64 ans en 2019.

LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE

- ▶ Évolution annuelle moyenne de 0,5% entre 2008 et 2019, soit 2 179 actifs occupés en 2019
 - 37,9% sont âgés de 15-24 ans,
 - 47,2% de 55-64 ans.
- ▶ CSP les plus représentatives
 - Employés : 19,5%.
 - Ouvriers : 17,2%. Diminution de 18% en 5 ans.
 - Professions intermédiaires : 17,1%.
 - Cadres et professions intellectuelles supérieures : 6,3% (11% pour le département). Augmentation de 10% en 5 ans.
- ▶ Nature des contrats de travail : + d'hommes à travailler
 - Fonction publique et CDI : 77,5% (+ d'hommes soit 53,2%)
 - CDD, intérim : 10,1% (+ de femmes soit 62,6%)
- ▶ 69,7% des salariés sont en emploi stable en 2019.
- ▶ 14,5% des salariés sont en contrats précaires.

Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés

- ▶ **Représentation des sexes**
 - + de femmes dans les employées,
 - + d'hommes dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles, des ouvriers et des professions intermédiaires.
- ▶ Temps partiel : augmentation de 53% de l'effectif entre 2013 et 2019, soit 19,6% des actifs occupés en 2019.
 - Les 25-54 ans sont les plus touchés dont 38,3% de femmes.

L'EMPLOI

- ▶ Évolution de l'emploi : + 10% en 11 ans (+14% pour le département), soit 1 018 emplois en 2019.
 - Evolution annuelle 2013-2019 : 0,03% (1,31% pour le département)
- ▶ Indicateur de concentration d'emploi : + 1,7 points en 11 ans soit 46,7 emplois pour 100 actifs occupés en 2019 (87,1 pour l'intercommunalité).

- ▶ Les Mésangéens et Mésangéennes travaillent à 80,2% hors de la commune / 19,8% dans la commune : lien avec le fait que Mésanger ne soit pas un grand bassin d'emplois
 - 87,7% utilisent la voiture pour aller au travail / 3,4% en transport en commun / 2,5% pour les mobilités douces.

- ▶ **Emplois domiciliés sur la commune** : Similitudes avec les CSP représentatives de la population active occupée
 - Ouvriers : 32,2%,
 - Employés : 27%,
 - Professions intermédiaires : 19,2%,
 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprises : 11,6%.

- ▶ **Par secteurs d'activité** :

- Commerce, transports, services divers : 31,4%
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 28,2%,
- Construction : 18,2%,
- Industrie : 13,4%.

ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS

- ▶ Accroissement depuis 2018 (multiplication par 2,6), avec un pic en 2021
 - 36 entreprises dont 26 individuelles (72,2%).
 - 36 établissements.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

- ▶ **Population active au chômage :**
 - 6% de 15-64 ans,
 - 6,4% de 15-24 ans : entrée dans le monde professionnel.
 - 3,6% des 55-64 ans : fin de carrière.
- ▶ **Au sens de Pôle Emploi**
 - 275 demandeurs de catégories ABC en 2022 : depuis 2016, diminution de l'effectif et fluctuation d'un trimestre à l'autre en 2022.
 - 2017-2022 : diminution de 17% des demandeurs d'emploi
 - -17,6% entre 2021 et 2022.
 - 61,8% sont des femmes, soit 170 individus.
 - 49,1% ont entre 25 et 49 ans, soit 135 individus.

PRECISION SUR LES CATEGORIES POLE EMPLOI :

- **A** : Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi : Démarches régulières de recherche d'emploi pour lesquelles le demandeur d'emploi doit être en mesure de produire un justificatif (candidatures envoyées, participation à des sessions d'aide à la recherche d'un emploi...), à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI : Contrat de travail à durée indéterminée, CDD : Contrat à durée déterminée, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier).

- **B** : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- **C** : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- ▶ **Taux de chômage** : 7,6% (8,8% pour l'intercommunalité et 11,1% pour le département)
 - Les 15-24 ans les plus touchés : 14,7%
- ▶ **Dernier trimestre de 2022** : les Mésangéens et Mésangéennes retournent légèrement plus vite à l'emploi que la moyenne départementale
 - 27% pour les catégories ABC et la catégorie A (21% pour le département).

LES JEUNES DE 15 A 29 ANS

- ▶ **Les jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation)** : 12,2% (13,9% pour le département) dont 9,5% sont au chômage.
- ▶ **Activités des jeunes de 15-29 ans** :
 - 34,9% sont étudiants, soit 255 individus.

- 52,1% sont actifs ayant un emploi, soit 380 individus.
- 9,5% sont au chômage dont 40,6% sont des hommes / 59,4% sont des femmes.

LES STRUCTURES D'INSERTION

Deux structures d'insertion sociale et professionnelle et d'intérêt intercommunal bénéficient aux Mésangéens et Mésangéennes, il s'agit de la Mission Locale du Pays d'Ancenis (MLPA) et Erdre et Loire Initiatives (ELI) :

- ▶ ELI, précédemment citée, propose également un accompagnement dans les projets d'accès à l'emploi, formation. L'association propose aussi des missions de travail favorisant l'insertion professionnelle durable.
- ▶ MLPA renforce l'accès à l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire en répondant à leurs besoins et leurs attentes dans les champs de l'emploi, de la formation/qualification, de l'accès aux droits sociaux, du logement, de la santé, du transport, de la mobilité, etc.

DEUX CATEGORIES DE PUBLIC REÇU A LA MLPA :

- Les jeunes qui sont seulement reçus en 1er accueil. Un jeune reçu en 1er accueil à la MLPA bénéficie de conseils de la part des professionnels de la MLPA. Il décide de ne pas participer aux événements organisés par la MLPA.
- Les jeunes qui sont accompagnés. Un jeune accompagné est jeune est suivi sur une période par la MLPA, et qui

participa à au moins un événement de type entretien, atelier ou information collective, a eu lieu sur cette période pour ce jeune.

- ▶ Les jeunes de Mésanger inscrits à la MLPA en 2022 : 78
 - 32% sont reçus en 1^{er} accueil, soit 25 jeunes,
 - 68% sont accompagnés, soit 53 jeunes.
- ▶ « Profil-type du jeune accompagné :
 - Agé de 18-21 ans (70%),
 - Inscrit grâce à ses proches (38%),
 - Diplômé du baccalauréat (30%) ou n'ayant pas de diplôme (30%)
 - Seuls 10% sont diplômés de l'enseignement supérieur.
 - Qui se déplace en voiture (51%)
 - 21% n'ont pas de moyen de locomotion.
 - 77% sont logés chez leurs parents
 - Seuls 7 jeunes sont en logement autonome.
 - Pour des demandes directement liées à l'insertion professionnelle (48%) : emploi (27%) et projet professionnel (21%)
 - Sachant qu'un jeune peut effectuer plusieurs demandes.
- ▶ Les jeunes reçus en 1^{er} accueil :
 - 52% sont demandeurs d'emplois / en emploi (24%) / scolarisés (12%)

- N'ont pas de diplôme (36%) / un CAP/BEP (20%) / le baccalauréat (20%)
 - 8% sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Le salarié de l'association intermédiaire travaille chez les clients d'ELI ponctuellement ou régulièrement sur des remplacements de personnel, surcroît d'activité et ouverture de poste, à temps plein ou à temps partiel selon sa situation et ses possibilités.

Il bénéficie d'un accompagnement socio-professionnel rythmé par des rendez-vous individuels avec une conseillère en insertion référente. Il participe également à des actions collectives (atelier CV, bilan de santé, atelier formation...), des stages, des rencontres entreprise.

- ▶ Parmi les 84 salariés de l'association ELI, 5 personnes résident à Mésanger (6%) :
 - 4 travaillent sur des chantiers d'insertion via Pôle Emploi,
 - 1 à l'association intermédiaire via CAP Emploi.

- ▶ **Âge des salariés :**
 - 3 hommes : 1 de moins de 25 ans / 2 de 40-50 ans.
 - 2 femmes de 40-50 ans.

- ▶ **Bénéficiaires de prestations sociales :** 2 bénéficiaires de l'ARE / 1 bénéficiaire du RSA / 2 sans aide
- ▶ **Statut d'occupation du logement :** 2 sont hébergés chez des amis ou des proches / 2 sont locataires / 1 est propriétaire.
- ▶ **Situation familiale :**
 - 3 hommes : 2 célibataires sans enfant / 1 en couple sans enfant.
 - 2 femmes célibataires avec enfant à charge.

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'évolution de la population de Mésanger est marquée par une augmentation des retraités dont l'évolution est plus rapide que celle des actifs. Toutefois, la population globale et active augmente plus que les actifs occupés et les emplois.

Par ailleurs, le territoire communal est un bassin d'emploi peu important dû à la proximité avec Ancenis-Saint-Géréon et il connaît une faible évolution de l'emploi, mais qui reste positive sur ces dix dernières années.

Parmi les actifs, les employés sont majoritaires et en augmentation. Les cadres et professions intellectuelles supérieures augmentent aussi sur la commune. Tandis que les ouvriers déclinent.

Le taux de chômage est en augmentation. Les emplois se précarisent, se manifestant par une augmentation des contrats à temps partiel et une proportion non négligeable de contrats précaires. Alors, les structures d'insertion doivent conforter leur rôle auprès des publics fragiles ces prochaines années, en particulier au regard de l'évolution des populations. En ce sens, des actions peuvent être mises en place pour apporter un soutien et accompagner ces publics vers l'emploi.

SE LOGER A MESANGER

LES RESIDENCES PRINCIPALES

- ▶ 1 925 logements en 2019
 - Evolution exponentielle entre 1990 et 2008 : +63%.
 - **93,9% de résidences principales** soit 1 808 logements :
 - Dont 77% de propriétaires,
 - 19,5% locataires privés : +5% depuis 2008.
 - 3,1% locataires du parc social,
 - 94,9% de maisons,
 - 4,9% d'appartements,
 - 5% de logements vacants : baisse entre 2008 et 2013 mais augmentation de 22% depuis 2013, soit 96 logements en 2019.
 - 1,1% de résidences secondaires : baisse de 35% sur 2008-2019, soit 22 logements en 2019.
- ▶ **Ancienneté moyenne d'emménagement** est de 16,5 années (14,1 années pour le département)
 - 20,1 ans pour les propriétaires,
 - 4,6 ans pour les locataires
 - 3,2 ans dans le parc social.
 - 7,1 ans pour les personnes hébergées gratuitement.
- ▶ **Evolution du nombre de constructions entre 2013 et 2021** : +22 logements (PC autorisés) en moyenne par an

- dont 16 logements individuels groupés autorisés en 2017.
- dont 4 logements collectifs autorisés en 2018.
- dont 47 logements individuels autorisés en 2021.

- ▶ **47% des logements construits entre 1990 et 2005**
 - 78% du parc est postérieur à 1970.
 - 59,6% des maisons construites entre 1971 et 2005, soit 1 021 logements.
 - 56,8% des appartements construits entre 1971 et 2005, soit 50 logements.
- ▶ **En moyenne, les appartements possèdent 2,3 pièces et les maisons en possèdent 4,8 pièces**
 - 56,5% de logements à 5 pièces ou plus / 0% pour les logements sociaux.
 - 25% de logements à 4 pièces / 18% pour les logements sociaux.
 - 12,4% de logements à 3 pièces / 27,4 % pour les logements sociaux.
- ▶ 2,3% de petits logements : superficie inférieure à 40 m².

LES OCCUPANTS DES LOGEMENTS

- ▶ **Propriétaires** : 2,8 personnes en moyenne par résidence principale en 2019 (2,4 pour le département) / baisse de 0,1 depuis 2013.

- ▶ **Locataires du privé** : 2,2 personnes en moyenne par résidence principale (1,9 pour le département) / Baisse de 0,1.
- ▶ **Locataires du parc social** : 1,8 personnes en moyenne par logement (2,1 pour le département) / Baisse de 0,1 depuis 2008.
- ▶ **Maison** : en moyenne, le coût pour l'acquisition d'une maison sur la commune est de 210 000 € en 2021 / Augmentation de 40% depuis 2016
 - Prix médian entre 2019 et 2021 : 1 952 €/m²
 - 2 169€/m² pour une maison 3 pièces.
 - 1 891€/m² pour une maison 5 pièces.
 - 1 667€/m² pour une maison 2 pièces.
- ▶ **Demande d'intégration dans un logement social** : 49 demandes en attente au 31/12/2021
 - 37% des demandes concernent un T3, soit 18 demandes.
 - 33% des demandes concernent un T2, soit 16 demandes.
- ▶ **Logements attribués en 2021** : 9 logements dont 44% sont des T3, soit 4 logements
 - Seules 18,4% des demandes satisfaites en 2021.

LES DIFFICULTES REPEREES

- ▶ **2,1% de locataires sociaux.**
- ▶ **Augmentation du nombre de logements sociaux** : multiplication par 3,2 entre 2013 et 2019
 - 57 logements sociaux : 3,1% de l'ensemble des logements de la commune.
 - Deux bailleurs sociaux : Harmonie Habitat / Atlantique Habitations.
- ▶ **Au 1 janvier 2021 : 67 logements sociaux**
 - 34% de logements type 3, soit 23 logements.
 - 25% de logement type 1, soit 17 logements.
- ▶ **Inadéquation entre l'offre et la demande dans le parc social**
 - Parc peu important.
 - Faible nombre de demandes attribuées.
- ▶ **Possible frein à l'installation des primo-accédants sur la commune** : forte augmentation du prix médian du m² en moins de 10 ans
 - La commune doit veiller à proposer une offre de logements adaptée aux réalités socio-économiques des ménages qu'elle souhaite attirer.

LE PARC LOCATIF SOCIAL

CE QU'IL FAUT RETENIR

Au regard de l'évolution de la structure des ménages, l'adaptation du parc de logements au parcours résidentiel des habitants actuels et futurs est à prendre en compte pour que la taille des logements corresponde à leurs besoins. De plus, la question de l'installation des primo-accédants est essentielle pour maintenir une certaine vitalité sur la commune.

Par ailleurs, la ZAC Cour des Bois, actuellement en construction (phase 5 en cours), permet de répondre aux dynamiques socio-démographiques du territoire. Au total, le programme de la ZAC compte 250 logements répartis en accession libre, en collectif locatif social, en logement intermédiaire et collectif en accession libre. Cette typologie d'offre de logements permet ainsi à une diversité de ménages de pouvoir s'installer sur la commune.

L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

1. LA SANTE

- 1 opticien
- 1 dentiste (départ à la retraite)
- 4 masseurs-kinésithérapeutes
- 2 ostéopathes
- 1 orthophoniste
- 1 podologue

L'ACCES AUX SOINS

- ▶ **Bonne accessibilité aux soins dans l'ensemble :** Indice d'accessibilité potentielle (APL) à 3,3 consultations par an et par habitant en 2018, contre 4,1 pour le département.
- ▶ **Bon maillage des services de santé de proximité :** 0% de la population est éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité en 2019

OFFRE DE SOIN

- ▶ **4 médecins généralistes en 2023**
 - Augmentation de 1 par rapport à 2021 mais nombre stable depuis 2011
- ▶ **5 infirmiers et infirmières en 2023**
 - Augmentation de 2 par rapport à 2021 mais nombre stable depuis 2011
- ▶ **Autres professionnels et équipements de santé :**
 - 1 pharmacie

CE QU'IL FAUT RETENIR

La commune perd prochainement son seul dentiste installé sur la commune. Par ailleurs, son cabinet jouxtant celui des médecins va être réinvesti par ces derniers pour accroître leur activité. La commune se charge du rachat du cabinet et les médecins vont recruter du personnel supplémentaire (infirmières notamment). Le maintien des professionnels de santé sur un territoire rural comme celui de Mésanger est un enjeu primordial.

Compte-tenu des évolutions démographiques de la population, notamment du vieillissement qui s'établit sur le territoire et qui va s'accroître, il peut être pertinent d'avoir les constats et les avis des professionnels comme des patients, dans le but d'identifier toutes les difficultés relatives à l'accès aux soins, ainsi que de mesurer l'évolution des fréquences de recours aux services de santé.

De plus, l'accroissement du maintien à domicile des personnes âgées nécessite d'accompagner les aidants et d'adapter les services dédiés pour répondre au plus juste à ces nouveaux besoins.

2. LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

LE CCAS

- ▶ Evolution de l'activité du CCAS entre 2022 et 2023 (janvier à juin) :
 - Téléassistance : 10 en 2022 / 2 en 2023
 - Aide alimentaire : 9 en 2022 / 8 en 2023
 - Logement : 7 en 2022 / 6 en 2023
 - Obligation alimentaire : 4 en 2022 / 3 en 2023
 - Domiciliation : 1 en 2022 / 1 en 2023
 - Autres demandes : 14 en 2022 / 4 en 2023

Les autres demandes concernent les demandes d'appui instance, CAF, téléphonie, emploi, etc.

- ▶ Les activités les plus réalisées en 2022 : 48 demandes toute catégorie confondue
 - Les autres demandes : 29% (14)
 - Téléassistance : 21% (10)
 - Aide alimentaire : 19% (9)
 - Logement : 15% (7)

Les accueils de moins de 10 min ne sont pas comptabilisés. Le CCAS accompagne différents types de publics. Certains usagers ont des

demandes qui ne nécessitent pas d'accompagnement particulier (formulaire de logement, obligation alimentaire...), d'autres usagers doivent être reçus afin de comprendre le contexte de la demande, associer les autres partenaires et donner l'orientation aux personnes vers le bon service (autres partenaires), pouvoir fournir l'aide d'urgence en cas de nécessité.

LES AIDES FINANCIERES

- ▶ Les aides financières mises en place sont principalement :
 - l'aide alimentaire,
 - l'aide carburant.
- ▶ Le nouveau règlement d'aides permet une vision plus claire de l'attribution des aides
 - Des aides d'accès à la mobilité (financement transport solidaire ou mobilité ELI), réduction pour l'accès à la culture.

LES ENJEUX

- ▶ Déterminer le type d'aide le plus adapté pour les Mésangéens et Mésangéennes, ainsi que pour les foyers repérés comme « en difficulté ».

- ▶ Proposer l'aide ou le conseil en corrélation avec d'autres partenaires et proposer des rendez-vous de suivi pour les foyers en difficulté.
- ▶ Elaborer un autre système pour les bons alimentaires.
- ▶ Continuer de cibler les ménages ayant des impayés sur le service enfance-jeunesse afin de proposer un système d'aide en corrélation avec ce type de difficultés.

SYNTHESE GENERALE DE L'ABS

Cf. verso

CADRE DE VIE

Petite enfance : 4,2% de 0-3 ans (dont 97% vivent dans un couple parental) / 193 places théoriques d'accueil (dont 155 agréments d'assistantes maternelles) // **Enfance** : 13,5% de 6-10 ans / Très fort taux de scolarisation des 6-17 ans (98,8%) / Diminution de 18% des effectifs du 1^{er} degré / Diminution de 24% des 3-5 ans / 41 enfants PMI et 19 enfants ASE // **Jeunesse** : 17% de 11-24 ans / Augmentation de 32% des 11-17 ans

Personnes âgées : Évolution annuelle moyenne de 4,1% / 18,6% de la population (60-74 ans : 13,7% / 75 ans et + : 4,9) / 1999-2019 : X2 des 60-74 ans et +65% de 75 ans et + / 24% vivent seuls / 47% dans un grand logement (5 pièces et plus), / Précarisation avec l'âge et selon la situation conjugale // **Personnes en situation de handicap** : + 55% AAH en 10 ans / 1,7% des ménages

DÉMOGRAPHIE : Solde naturel positif et solde migratoire négatif / Territoire jeune : 40% de 0-29 ans. Augmentation des - de 25 ans / X2,5 des 75 ans et plus
MÉNAGES : 41,4% de ménages avec enfants / 39,8% allocataires (dont 3,8% à 100%) / Diminution de la taille / X3 des ménages d'une seule personne (27% ont 75 ans et +) : 21,8% de la population / Familles monoparentales (4,3% et 5,3% allocataires) augmentent + vite que les couples avec enfants / 80,2% des ménages travaillent hors de la commune
REVENUS : 4^{ème} commune de la COMPA avec le revenu le plus élevé / 46% de ménages non imposables / Même écart des salaires depuis 2012 / Faible taux de pauvreté : 5% / 50,5% de la population est allocataire

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILES POUR LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

- Prendre en compte les fragilités, les profils vulnérables, nouveaux schémas familiaux
- Prévenir le risque d'isolement des personnes âgées et des familles monoparentales en risque de précarité
- Pouvoir identifier le non-recours aux prestations sociales
- Accompagner et soutenir le maintien à domicile des personnes âgées
- Pérenniser les dispositifs d'aide d'accès à la culture et aux loisirs du CCAS

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Permettre l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes et tous
- Maintenir et renforcer les liens sociaux
 - Éviter/rompre l'isolement social
- Conforter l'engagement, la participation et l'implication des habitantes et habitants
- Organiser des événements intergénérationnels, notamment en lien avec les autres services communaux

ACCÈS AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET À LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

40 associations / 48% assos sportives / Saison culturelle toute l'année / un CMJ actif / Aides du CCAS pour l'accès à la culture

MOBILITÉS : 3 arrêts ALÉOP / 4 aménagements cyclables dont 1 en projet / 96% des ménages ont au moins 1 voiture / Motorisation croissante : +18% / 87,7% des ménages se rendent au travail en voiture / 2 associations majeures de mobilité solidaire

SE LOGER À MÉSANGER

93,9% de résidence principales / 77% de propriétaires / 19,5% locataires privés : +5 depuis 2008 / 3,1% locataires du parc social / Ancienneté d'eménagement de 16,5 ans / 47% des logements construits entre 1990 et 2005

Parc locatif social : 2,1% de locataires sociaux / 67 logements en 2021 / 49 demandes dont 9 satisfaites / 37% des demandes pour T3 et 33% pour T2

MAINTENIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

- Offrir un cadre de vie qualitatif et attractif pour les ménages existants et futurs, notamment avec enfant(s) grâce à des équipements et services adaptés et innovants
- Maintenir une offre de garde en cohérence avec la structuration des ménages et leurs besoins
- Proposer une offre de logements adaptée au parcours résidentiel des ménages
 - Promouvoir et développer les modes de mobilité active

MÉSANGER : 4 749 HABITANTS

4^{ème} commune la plus peuplée de la COMPA
Évolution annuelle moyenne de la population de 1,2% entre 2008 et 2019

Constats : changements au sein de sa population + arrivée de nouveaux profils = nouvelles difficultés (+ fragiles, + isolées) = nouveaux besoins

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

Bonne accessibilité aux soins / Bon maillage des services de santé de proximité / 4 médecins / 5 infirmiers
Activité CCAS : 29% des demandés : appui instance, CAF, téléphonie, etc. / 21% téléassistance / 19% aide alimentaire

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Scolarité et formation : 2-17 ans : 93,1% / 18-24 ans : 37,8% / 36,4% de CAP, BEP / 16,4% de BAC ou BP / 11,5% de BAC+2 / 24% de bas niveau de diplôme // **Actifs** : Évolution annuelle moyenne de 0,7% / 49,5% de la population (+ d'hommes) / 6% chômeurs : +38% en 11 ans / 7,1% retraités : évolution annuelle de 4,8% (25,4% des 15 ans et +) // **Actifs occupés** : Évolution annuelle moyenne de 0,5% / 47,2% de 55-64 ans / Employés 19,5% / Ouvriers 17,2% (-18% en 5 ans) / Prof. interm. 17,1% / Cadres et prof. intel. sup. 6,3% (+10% en 5 ans) / 14,5% contrats précaires // **Emploi** : Évolution annuelle moyenne de 0,03% / 46,7 emplois pour 100 / +10% emplois en 11 ans / 2 structures d'insertion majeures : MLPA et ELI // **Jeunes 15-29 ans** : 12,2% jeunes non insérés / 52,1% actifs occupés / 34,9% étudiants